

COMMUNE DE 42260

SAINT GERMAIN LAVAL (LOIRE)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers

en exercice : 18

présents : 14

votants : 16

L'an deux mille vingt-quatre,

le trente septembre à 20 heures 30

Le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude RAYMOND, Maire.

Date de convocation : 24 septembre 2024.

PRESENTS : MM. RAYMOND Jean-Claude, MURON Marie-Christine, PRADIER Bruno, MATHELIN Sandra, GUILLOT Lucien, LAMOTTE Florence, GLATZ Jean-Pierre, BURELLIER Jean-Michel, CHAVANNE Pascale, HEMON Mathieu, SAUTEREAU Olivier, MOUNIER Céline, LAFAURIE Lucie et COUBLE Alexis.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. COUBLE Alexis.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : MM GERY Françoise, DENTON Sylvie, FAVREAU Gilles, RAJAT Sonia.

POUVOIRS : Mme LAMOTTE Florence par Mme GERY Françoise, Mme LAFAURIE Lucie par M. FAVREAU Gilles.

**N° 52/24 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU
SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2023**

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

ONT SIGNE AU REGISTRE M. LE MAIRE ET LE SECRETAIRE DE SEANCE
COPIE CERTIFIEE CONFORME

A SAINT GERMAIN LAVAL, le 1er octobre 2024.

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202301-20240930-DELCM-52-24-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/10/2024
Publication : 04/10/2024

Le Maire, Jean-Claude RAYMOND.



Alexis COUBLE.